

Direction
Comité d'hygiène, sécurité et conditions de travail

Clermont-Ferrand, 19 décembre 2022

Réf. : DIR/CHSCT/2022

Affaire suivie par :
Secrétariat du CHSCT
Monsieur Stéphane NAËL
☎ 06.61.75.57.30

COMITÉ D'HYGIÈNE, SÉCURITÉ & CONDITIONS DE TRAVAIL (CHSCT) Procès-verbal de la réunion du 17 novembre 2022

Conformément aux modalités de fonctionnement du CHSCT et selon le décret 85-603 modifié, ce compte rendu, version allégée du procès-verbal, présente la synthèse des dossiers et débats de la réunion du CHSCT. Il est diffusé à l'ensemble du personnel après approbation par les membres du CHSCT.

Étaient présents :

➤ Membres représentant l'établissement :

- Mme. Valérie PRUNIER, présidente du CHSCT,
- M. Olivier CHAMBON, titulaire,
- M. Cédric DAUDUIT, suppléant de M. Olivier CHAMBON,
- Mme. Anne-Marie MALTRAIT, titulaire,
- Mme. Colette BETHUNE, suppléante de Mme. PICARD Anne-Marie,
- Mme. Annelise DURON, suppléante de Mme Anne-Marie MALTRAIT,
- M. Cédric MEYNIER, titulaire,

➤ Membres représentant le personnel fonctionnaire (SPP et PATS) :

- M. Stéphane NAËL, titulaire,
- Mme. Nathalie AUPIC, pharmacienne-chef hors classe, titulaire,
- M. Philippe CHATON, titulaire,
- M. Jordan BORIE, suppléant de M. Philippe CHATON.
- M. Patrick LÉPINE, titulaire,
- Mme. Laurence MERCIER, suppléante de M. Patrick LEPINE,
- Mme. Élodie POCACHARD, titulaire,

Assistaient également :

- M. le colonel Christian DEMARK, DDASIS,
- M. le médecin de classe exceptionnelle Thierry TAILLANDIER,
- M. le commandant Vincent BAUDRY, chef de la compagnie d'Aubière
- M. le lieutenant Patrice KOZIOROWSKI, chef de service Parc roulant, GRLT,
- Mme. Emilie BARRAT, cheffe du service SQVS,
- Mme. Lucie GAULFIER, conseillère de prévention du service SQVS,
- Mme. Elsa BADON, secrétaire du service SQVS.

Étaient absents et excusés :

- M. Jean-Paul CUZIN, président du CA du SDIS 63, titulaire,
- M. le colonel hors classe Christophe GLASIAN, DDSIS,
- Mme. Anne-Marie PICARD, titulaire,
- Mme. Maguy LAGARDE, titulaire,
- M. Fabien BESSEYRE, suppléant de Mme. Maguy LAGARDE,
- M. Joël DERRE, suppléant de M. Cédric MEYNIER,
- Mme. Christelle VERNAY, titulaire,
- M. Sébastien GOUDARD, suppléant de Mme. Christelle VERNAY,
- M. Aurélien BEAUDOUIN, suppléant de M. Stéphane NAËL,
- Mme Karine VEVOLLET, suppléant de Mme Elodie POCACHARD,
- Mme. le médecin référent santé au travail Aline GUTTMANN, médecin du PSSM,
- Mme Sylvie BARGE, médecin de prévention du centre de gestion,
- M. Jean-Luc PERONNET, ACFI du centre de gestion,

Sont inscrits à l'ordre du jour :

Rapport n°1 : PV du CHSCT du 17 mars 2022 et PV du CHSCT du 14 juin 2022 (avis)

Rapport n°2 : Enquête d'accident du 3 mai 2022 impliquant un VLTT pendant une formation (avis)

Rapport n°3 : Plan de sobriété énergétique (avis)

Question diverse : Aménagement de l'accueil et poste du vaguemestre

Madame Valérie PRUNIER préside la séance qui débute à 09h00. Le quorum du CHSCT est atteint.

Rapport n°1 : PV du CHSCT du 17 mars 2022 et PV du CHSCT du 14 juin 2022

En l'absence de remarque, le procès-verbal du 17 mars 2022 est approuvé à l'unanimité par le CHSCT.

Le procès-verbal du 14 juin 2022 est adopté avec une abstention.

Rapport n°2 : Enquête d'accident du 3 mai 2022 impliquant un VLTT pendant une formation

L'enquête a été réalisée avec un groupe d'enquête accident composé de :

M. le ltn Didier BOISEAU, M. le ltn Julien LANOUZIERE, M. le ltn Patrick LEPINE, M. le ltn Patrice KOZIOROWSKI, M. l'adjudant-chef Cyril ZANCO, M. le sergent-chef David HORTELANO.

Rappel des faits : le mardi 3 mai, deux formateurs effectuent une reconnaissance du parcours avec un VLTT (véhicule léger Tout Terrain) de la marque Land Rover (immatriculation : 727 WS 63). Les deux formateurs se trouvent dans le véhicule ; L'adjudant Cyril Zanco est au volant.

Le circuit comporte une pente à 50% de 25 m de long. Cette dernière est conforme à la norme. Le référentiel de la formation comprend le franchissement d'une pente à 50%. Lors de la reconnaissance, ils empruntent la pente dans le sens de la descente. A 09h40, les formateurs sont à bord du véhicule pour effectuer la montée de la côte à 50%, le véhicule a calé à environ 2 m du haut de la montée. Une vitesse est engagée à ce moment-là. Le conducteur actionne le frein à pied et réalise les consignes de sécurité préconisées : maintien du point effet. Le véhicule continue de glisser en marche arrière. Le conducteur réussit à maintenir le VLTT dans l'alignement de la piste jusqu'au moment où le véhicule se renverse sur le côté gauche. Les agents portent leur ceinture de sécurité au moment de l'accident. Les agents se trouvant à l'intérieur réussissent à sortir du véhicule. Ils souffrent de douleur au dos (pour l'adjudant Zanco) et à l'épaule (pour le sergent-chef Hortelano). L'accident n'a pas entraîné d'arrêt de travail.

La température ambiante à l'heure de l'accident est de 12.9°C, avec un vent de 6km/h et un taux d'humidité de 67%. Le sol le jour de l'accident était poussiéreux. La piste est entretenue par le circuit de Charade. Le véhicule Land Rover immatriculé 727 WS 63, compte 125740 km au compteur.

Les travaux d'entretiens suivants ont été réalisés sur le véhicule :

Travaux d'entretiens	Date	Commentaires
Contrôle technique	17/06/2020	0 défaut
Embrayage	12/01/2022	Réalisé par le Garage Jacquemont
Entretien périodique	31/08/2021	Réalisé par le Garage Robert, Spécialiste des Land Rover
Vidange	16/05/2021	Réalisé par le CD63

Le 3 mai matin, avant l'accident, lors du démarrage du véhicule, celui-ci a calé. Un bruit « inhabituel » a été entendu dans le moteur. Après avoir démonté la chaîne cinématique, le service parc roulant a trouvé une bague de centrage défectueuse. Cette dernière ne provoque pas d'anomalie sur le fonctionnement de la boîte de vitesse mais plutôt un désagrément sonore.

Après prospection sommaire des mécaniciens, rien n'a été trouvé pouvant justifier un étouffement moteur ou une difficulté au démarrage. La pression des pneus ce jour était de 2.5 bar, soit une pression haute.

Lors de l'enquête, il est évoqué les problèmes récurrents rencontrés sur les véhicules mis à disposition pour les formations conduites. Ces derniers présentent régulièrement des défaillances mécaniques lorsqu'ils arrivent en formation pouvant engendrer des problèmes de sécurité. La nomination de référent mécanique dans les CIS contribuerait à limiter cette problématique.

Pistes d'améliorations :

- Réflexion sur la mise en place d'une formation continue pour les formateurs conduite (en interne ?)
- Réflexion sur la modification du référentiel formation pour supprimer le passage de la pente à 50%,
- Rédaction d'une procédure de vérification de la pression des pneus avant de débiter la formation,
- Réflexion sur la mise en place de véhicules dédiés et adaptés au service formation,
- Prévoir des fiches « contradictoires » afin de remonter les informations au service parc roulant sur les réparations et/ou défaillances des véhicules,
- Etudier la possibilité d'acquies le module sur le logiciel « packset » qui permettrait d'enregistrer les demandes d'interventions sur les véhicules,
- Formations d'un « référent mécanicien », dans chaque centre, chargé du suivi de l'entretien courant des véhicules.

Un représentant du personnel explique qu'il y a eu en amont un ensemble de petites défaillances dont les agents du CS s'habituent « à faire avec ». Ils s'habituent plusieurs fois à ce que le véhicule ne démarre pas sans demander un contrôle.

M. le colonel Christian DEMARK précise qu'on ne doit pas distinguer l'opération de la formation, pour l'octroi de matériel et la sécurité en découlant même si le véhicule est un peu plus éprouvé en formation. Il faut mener une réflexion sur le circuit de maintenance.

Un représentant du personnel se questionne sur le fait que ce véhicule soit opérationnel alors qu'on ne connaît pas l'origine de la panne.

Un représentant du personnel répond que ce véhicule a été remis en état chez un garage « expert » Land Rover avant l'accident.

M. le lieutenant Patrice KOZIOROWSKI rajoute qu'il a été remis en état par le service mécanique interne du SDIS63.

Un représentant du personnel évoque qu'au vu de l'utilisation de ces véhicules, il serait peut-être approprié que ces véhicules soient entretenus exclusivement par un garage spécialisé.

M. le colonel Christian DEMARK maintient qu'il faut une réactivité et une traçabilité de la chaîne de maintenance.

Un représentant du personnel se questionne sur le recyclage COD3.

Un représentant du personnel explique que le recyclage des COD3 n'existe plus. On peut annuellement réunir les COD3 pour une FMPA pour un retour et un partage des pratiques.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Rapport n°3 : Plan de sobriété énergétique

Mme. Emilie BARRAT présente le rapport. Le plan de sobriété énergétique a fait l'objet d'un groupe de travail avec un co pilotage avec le commandant Vincent BAUDRY. Ce groupe de travail est pluridisciplinaire, un représentant du CHSCT y est associé. Le contexte international avec les impacts climatiques, écologiques et économiques ont conduit la structure à mener une démarche visant à établir un plan de sobriété énergétique.

Le 6 octobre 2022, le gouvernement a présenté un plan de sobriété énergétique national appelant à la mobilisation générale. Le plan de sobriété national présente 15 mesures phares articulées autour de 7 objectifs :

- Plus de sobriété dans les bâtiments : 19°C est la température maximale de chauffage dans les bureaux, baisser la nuit à 16°C et à 8°C lorsque le bâtiment est fermé plus de trois jours ; décaler de 15 jours le début et la fin de la période de chauffe, réduire l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les bureaux.
- Plus de sobriété dans nos mobilités : favoriser le covoiturage grâce à un bonus pour tout « covoitureur » qui s'inscrit sur une plateforme.
- Un Etat exemplaire : Diminuer le chauffage de 19°C à 18°C et travailler en horaires décalés les jours de forte tension sur le système électrique ; inciter au télétravail pour réduire la consommation de carburant notamment, augmenter l'indemnité forfaitaire de télétravail à hauteur de 15% afin de couvrir l'augmentation des prix de l'énergie en 2023 ; limiter la vitesse à 110 km/h sur l'autoroute pour les agents employant leur véhicule de service lors de trajets professionnels non urgents.
- Plus de sobriété pour les collectivités territoriales : réduire la consommation d'électricité liée à l'éclairage public ; réduire le chauffage des équipements sportifs, réduire le nombre de mètres carrés chauffés en regroupant les services publics.
- Plus de sobriété pour les entreprises : les entreprises s'engagent via une plateforme qui recense les entreprises qui prennent 15 engagements.
- Plus de sobriété dans le sport : réduire de près de 50% le temps d'éclairage avant et après les matchs pour les compétitions se déroulant en journée et de plus de 30% pour les matchs en soirée.
- Un accompagnement pour les français : mise en place d'un bonus sobriété pour valoriser les économies d'énergie et faire baisser les factures ; jusqu'à 9000 € d'aide pour passer d'une chaudière au gaz à une pompe à chaleur en logement individuel ; informer les français sur la météo de l'électricité (EcoWatt).

Au regard de ces éléments, à la demande du DDSIS, un groupe de travail pluridisciplinaire a été constitué au sein du SDIS 63 afin d'élaborer un plan d'actions visant à la sobriété énergétique de l'établissement tout en tenant compte des objectifs gouvernementaux, du plan de sobriété national et des conditions de travail des agents.

Suite à deux réunions du groupe de travail, un plan d'actions a été élaboré déployant 3 objectifs stratégiques, 7 objectifs opérationnels et 45 propositions d'actions (à court ou long terme) :

Cette démarche sera pérennisée dans le temps pour consommer le moins possible d'énergie

- **Diminuer l'impact environnemental des bâtiments** :
 - o Diminuer la consommation électrique
 - o Diminuer la consommation énergétique liée aux systèmes de chauffage et climatisation
 - o Diminuer la consommation d'eau
- **Diminuer l'impact environnemental des déplacements**
 - o Optimiser les déplacements professionnels
 - o Diminuer l'impact des déplacements domicile- travail
- **Etablir une démarche d'amélioration continue énergétique**
 - o Sensibiliser, éduquer aux éco gestes
 - o Evaluer notre impact énergétique (commencer à initier avec le bilan carbone CHSTC juin 2022)

Afin de répondre au plus vite aux besoins d'économie d'énergie, il vous est proposé les actions immédiates suivantes :

- **Diminution de la consommation électrique :**
 - o Eteindre et débrancher les appareils qui le permettent (imprimantes, PC...) la nuit et le week-end permettant d'économiser jusqu'à 11% d'électricité.
 - o Autoriser les illuminations de Noël des Centres de Secours du 01/12 au 03/01 de 18h à 23h. Les chefs de chaque CS devront prendre attache auprès de chaque collectivité afin de connaître la règle locale et la mettre en œuvre si elle est plus restrictive.
 - o Limiter au maximum l'utilisation des sèche linge lorsque que les températures le permettent.
- **Diminuer la consommation énergétique liée aux systèmes de chauffage et climatisation :**

Les bâtiments sont destinés à des activités différentes : les bâtiments administratifs, les centres de secours mixtes et centres volontaires. On constate une disparité dans les conditions de travail au niveau des bureaux : bâtiment en « dur » avec une isolation convenable et les Algeco avec une isolation pas des plus optimal. C'est pour cela que nous essayons de trouver des règles adéquates pour que les conditions de travail soient acceptables.

 - o Diminuer le chauffage la nuit et les week-ends dans les locaux inoccupés : entre 16 et 17°C et 8°C si les locaux sont inoccupés plus de 3 jours. (Conformément à la règle nationale)
 - o Définir les T°C cibles en fonction de la typologie des bâtiments et établir des protocoles en fonction des pratiques et de la typologie des bâtiments : entre 18 et 21°C pour les bureaux et locaux de vie, 15°C pour les remises des centres mixtes et 12°C pour les centres de volontaires. La règle sera adaptée en fonction de bâtiments et des conditions de travail (isolation, moyens de chauffage, régulation des températures, temps d'occupation).
 - o Mener une réflexion globale sur le télétravail au sein de la structure en fonction de l'activité de travail
 - o Favoriser la mise en place de plantes vertes afin de réguler les taux d'humidité dans les pièces et réguler les températures ressenties.
 - o Supprimer l'eau chaude dans les sanitaires (hors douche) permettant de réduire les consommations d'énergie et d'eau.
 - o Rendre obligatoire la fermeture des portes des remises des centres de secours.
- **Optimiser les déplacements professionnels :**
 - o Organiser en amont des stages, des formations et des réunions, le covoiturage
 - o Rédiger une charte favorisant le déploiement des visioconférences
- **Diminuer l'impact des déplacements domicile- travail :**
 - o Sans impacter l'équilibre des compétences lors de l'organisation des équipes dans les centres mixtes, faciliter dans la mesure du possible le covoiturage
 - o Favoriser le covoiturage pour les trajets domicile- travail
 - o Communiquer sur la prise en charge de 50% des frais de transport en commun par l'employeur. Actuellement le SDIS accompagne 5 agents qui font valoir ce droit.
 - o Signer la convention « Plan de Mobilité Entreprises » avec le SMTC et la T2C permettant une réduction de 15% sur les prix d'abonnement
 - o Mener une réflexion sur le déploiement du forfait « mobilité durable » octroyant une subvention, à la charge de l'employeur, jusqu'à 700€/ agent/ an pour favoriser l'usage du covoiturage ou de transports en communs, la location de véhicule électrique.

Une évaluation de l'impact financier sera effectuée pour la structure avant mise en place.
- **Sensibiliser, éduquer aux éco gestes :**
 - o Former et nommer des ambassadeurs des éco gestes pour chaque unité (pour sensibiliser les personnes et réduisent les consommations)
 - o Communiquer et sensibiliser les agents aux éco gestes d'une façon générale pour la structure mais aussi d'un point de vue individuel et personnel
 - o Communiquer sur les aides possibles pour la mise en œuvre d'éco gestes (notamment sur l'amélioration de leur habitat)
 - o Acheter et fournir les thermomètres favorisant la régulation individuelle des utilisations de chauffage

Le plan de sobriété énergétique doit s'inscrire dans une politique globale de l'établissement visant à réduire son empreinte carbone et ses consommations énergétiques.

Afin d'évaluer l'impact énergétique de l'établissement, le diagnostic énergétique des bâtiments, le suivi des consommations énergétiques et le suivi du bilan carbone seront mis en œuvre.

Des actions telles que la généralisation des éclairages LED, la mise en place de détecteurs de présence pour les luminaires extérieurs et intérieurs dans les communs, la mise en place de thermostats et de capteurs domotiques en lien avec les chaudières, l'isolation des bâtiments, la mise en place de mousseurs et de boutons poussoirs sur les robinetteries, la récupération des eaux de pluie, l'achat de véhicule « verts » pour la flotte ou encore la formation à l'éco conduite devront, dans la mesure du possible, être menées afin d'atteindre les objectifs nationaux.

Pour ce faire, la politique d'investissement bâtiminaire et la stratégie de maintenance semi lourde des infrastructures devront intégrer ces orientations.

M. le commandant Vincent BAUDRY évoque un grand investissement des membres du groupe de travail. Les actions relèvent pour la plupart de bon sens fait « chez nous » au quotidien et peut-être moins en collectivité. Il faudra beaucoup de pédagogie au quotidien pour changer les habitudes de chacun.

M. le colonel Christian DEMARK tient à remercier le groupe de travail. Ce travail sera suivi d'une note de service et d'un flash de communication avec les actions immédiates. Des actions doivent être mise en œuvre par les chefs de centre notamment concernant la température des remises ainsi que la température de l'eau des douches (souvent trop chaude). Les centres de secours doivent s'inscrire dans la vie de la collectivité et doivent ainsi être exemplaires.

Un représentant du personnel souligne que tout le monde doit faire des efforts et qu'il faut communiquer. Baissez la température de 1°C permettait de gagner XX Euros. Il est nécessaire d'avoir des effets chiffrés car le bilan carbone reste « abstrait ».

Un représentant du personnel demande si on peut mesurer, par centre de secours, l'impact des actions.

Mme. Emilie BARRAT répond qu'actuellement nous n'avons pas les outils pour pouvoir y répondre.

Un travail est effectué avec le service bâtimentaire et le service de contrôle de gestion pour le suivi des indicateurs des consommations énergétiques.

M. le colonel Christian DEMARK rajoute que la traçabilité est importante mais l'objectif n'est pas de mettre les centres de secours en concurrence.

Un représentant du personnel évoque qu'il avait été proposé à la T2C de faire un arrêt de bus au niveau du SDIS pour favoriser l'usage des transports en commun. Il est urgent de demander à la SMTC de la servitude du Site de Crouël. Une étude est à faire.

Le rapport est adopté à l'unanimité.

Question diverse : Aménagement de l'accueil et poste du vaguemestre

Un représentant du personnel rappelle le contexte et que des aménagements étaient prévus. Elle demande si ces aménagements sont toujours d'actualité. L'accueil physique n'existe pas quand l'agent n'est pas posté. Toute personne peut circuler librement. Elle précise que la cohabitation entre collègues devient compliquée.

M. le colonel Christian DEMARK explique qu'à ce jour, Il n'y aura pas de suite donné à ce projet. Le projet de Crouël est prioritaire. Concernant la sécurité/vulnérabilité, il faut être tous vigilants quand il n'y a personne à l'accueil. Nous avons tous un rôle à jouer pour accueillir les personnes étrangères au service.

Pour l'aspect relationnel, on ne choisit pas les personnes avec qui on travaille, cela en relève du management.

Un représentant du personnel demande si le poste de l'accueil va être maintenu ?

M. le colonel Christian DEMARK répond qu'une réflexion est en cours sur la continuité du poste d'accueil.

Le commandant Benoit ASSELIN est missionné sur l'inventaire des champs de missions du vaguemestre.

Date prévisionnelle : Un F3SCT périodique se tiendra le 16 mars 2023.

La réunion est levée à 12h00.

La Présidente,



Valérie PRUNIER

Le secrétaire,



Stéphane NAËL

Destinataires :

- Membres du CHSCT,
- Invités,
- Assistants de prévention,
- Agents du SDIS 63.